

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'ENGLEFONTAINE**

NOMBRES DE MEMBRES

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Membres présents : 11
- Membres en exercice : 14
- Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation et d'affichage :
28/03/2024

**Séance du 11/03/2024 rattachée
au Procès-Verbal**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'ENGLEFONTAINE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Madame Sandra PLUCHART : Maire.

PRESENTS : Mesdames PLUCHART Sandra, LEMOINE Laëtitia, FONTAINE Valérie, Charlotte DUPUIS, Françoise RAVERDY et BILOT Naïma, Messieurs LEGROUX, Christophe PAYAGE Sébastien, CARDOSO Dominique, POTTIE Jean-Pascal, BARBAY Daniel et

PROCURATIONS :

M. ROBART Philippe à M LEGROUX Christophe
Mme MARECHAL Claire à M. PAYAGE Sébastien
M GUILBAUT Bernard à Mme RAVERDY Françoise

Sollicitation du FEDER pour le projet d'installation d'une chaufferie bois énergie et d'un réseau de chaleur alimentant les bâtiments communaux

Madame le maire rappelle à l'assemblée, le projet d'installation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur alimentant la mairie, l'agence postale, la salle des fêtes, l'école et le restaurant scolaire, permettant la diminution de l'impact sur l'environnement de la commune ainsi que la réalisation d'économies sur la facture énergétique.

Accompagnée par le Parc naturel régional de l'Avesnois et son Conseiller en Énergie Partagé, Madame le Maire rappelle que ce projet bénéficie du soutien du Département du Nord et de l'Etat. Ayant pris connaissance des résultats de l'appel d'offre portant le coût du projet à du projet à 995 516,68 euros propose la mobilisation du FEDER à hauteur de 133 171,70 euros.

Le Conseil Municipal, en séance du 11 avril 2024,

Où l'exposé de Madame le Maire

Après en en avoir délibéré

- Approuve le projet et la demande de financement à **l'unanimité**
- Sollicite le FEDER à hauteur de 133 171,70 euros

Le plan de financement prévisionnel sera assuré comme suit :

❖ Subvention État (DSIL)	233 241,60 € (23,4%),
❖ Département (ADVB)	330 000,00 € (33,1%),
❖ Fonds de concours CCPM	100 000,00 € (10 %)
❖ FEDER	133 171,70 € (13,5%)
❖ Fonds propres de la commune	199 103,38 € (20%).

- Autorise Madame Le Maire à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Sandra PLUCHART